

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission des
référentiels et des programmes du tronc commun**

A.Gt 09-01-2020

M.B. 31-01-2020

Erratum : M.B. 14-02-2020

Modifications :

A.Gt 09-12-2021 - M.B. 02-02-2022

A.Gt 17-03-2022 - M.B. 22-04-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mai 2019 portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun, notamment l'article 1.6.2-2 ;

Considérant la proposition de l'Administratrice générale en date du 17 décembre 2019 ;

Considérant que les propositions respectent les conditions de désignation prévues par l'article 1.6.2-2. ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est désigné comme président de la Commission des référentiels et des programmes du tronc commun Monsieur Marc ROMAINVILLE.

Modifié par A.Gt 09-12-2021 ; A.Gt 17-03-2022

Article 2. - Sont désignés comme membres effectifs et suppléants de la Commission des référentiels et des programmes du tronc commun :

1° en qualité de représentant du Ministre de l'Education :

- Nicolas NAIF (membre effectif) ;
- Frédérique NISOL (membre suppléant) ;

2° en qualité de représentants du Service général de l'inspection, en la personne de l'inspecteur général de l'enseignement fondamental et de l'inspecteur général de l'enseignement secondaire :

- N (membre effectif) ; *[Remplacé par A.Gt 17-03-2022]*
- Dominique NOTTEBAERE (membre suppléant) ;
- Stéphane ADAM (membre effectif) ;
- Claudio FOSCHI (membre suppléant) ;

3° en qualité de représentants de la Direction générale du pilotage du système éducatif :

- Geoffroy LE CLERCQ (membre effectif) ;
- Anne SALOMON (membre suppléant) ; *[Remplacé par A.Gt 17-03-2022]*
- Iris VIENNE (membre effectif) ;
- Corine LEGROS (membre suppléant) ;

4° en qualité de représentants des pouvoirs organisateurs d'enseignement libre de caractère confessionnel :

- Anne LEBLANC (membre effectif) ;
- Guy SELDERSLAGH (membre suppléant) ;
- Frédéric COCHE (membre effectif) ;
- Godefroid CARTUYVELS (membre suppléant) ;
- Pascale PRIGNON (membre effectif) ;
- Eric DAUBIE (membre suppléant) ;

5° en qualité de représentant des pouvoirs organisateurs d'enseignement libre de caractère non confessionnel :

- Hélène GUTT (membre effectif) ;
- Françoise GUILLAUME (membre suppléant) ;

6° en qualité de représentant des pouvoirs publics subventionnés organisant des écoles fondamentales, maternelles et primaires, ordinaires et spécialisées, des écoles secondaires spécialisées et des écoles d'enseignement secondaire artistiques à horaire réduit :

- Dominique LUPERTO (membre effectif) ; *[Remplacé par A.Gt 17-03-2022]*
- Xavier HAINE (membre suppléant) ; *[Remplacé par A.Gt 17-03-2022]*

7° en qualité de représentant des pouvoirs publics subventionnés organisant des écoles secondaires ordinaires :

- Patrick DANAU (membre effectif) ;
- Véronique PIERCOT (membre suppléant) ; *[Remplacé par A.Gt 17-03-2022]*

8° en qualité de représentant de Wallonie-Bruxelles-Enseignement :

- Catherine GUISSSET (membre effectif) ;
- Dominique OBLINGER (membre suppléant) ;

9° en qualité d'experts :

- Annick FAGNANT (membre effectif) ;
- Serge DUPONT (membre effectif) ;
- Natacha DUROISIN (membre effectif) ; *[Remplacé par A.Gt 09-01-2021]*
- Thomas BARRIER (membre effectif) ;
- Rudy WATTIEZ (membre effectif).

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Article 4. - Le Ministre de l'Education est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 janvier 2020.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Education,
C. DESIR